



Encadrement de l'activité natation

publié le 10/04/2007 - mis à jour le 22/01/2009

Descriptif :

Repères réglementaires.

Circulaire 2004-173 du 15 octobre 2004 [↗](#)

Qui encadre ?

- ▶ En maternelle : l'enseignant et 2 adultes agréés pour une classe.
- ▶ En élémentaire : l'enseignant et 1 adulte agréé pour une classe.

Quels sont les qualifications reconnues ?

- ▶ Enseignant
- ▶ B.E.E.S.A.N¹
- ▶ E.T.A.P.S.²
- ▶ Adulte bénévole ayant suivi formation E.N.

Qui délivre les agréments ?

- ▶ L'Inspection Académique.

(1) Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option Activités de la Natation [↗](#)

(2) Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives [↗](#)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.